



Délégation Territoriale du Bas-Rhin

Service émetteur :

Veille et Sécurité sanitaires et environnementales

Affaire suivie par : Laurence OBERLE

Courriel:

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr

Tél: 03 88 76 79 86 Fax: 03 59 81 16 15 La Déléguée Territoriale du Bas-Rhin

Α

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires Service Urbanisme et Aménagement 14, rue du maréchal Juin B.P. 61003 67070 STRASBOURG Cedex

Strasbourg, le 12 mai 2023

Vos réf: V/courriel du 9 mai 2023 - dossier suivi par MIRION Julia

Nos réf: DT67/VSSE/LO/MAARCH/2023D/05 n° 6074

Modification n°1 du PLU de la commune de OERMINGEN Objet:

Par courriel daté du 9 mai 2023, vous nous avez fait parvenir le dossier portant sur la modification 1 du PLU de la commune de OERMINGEN.

La modification consiste en la transformation d'une zone UE en UA1 abritant actuellement un ancien lycée privé fermé depuis 2019. L'objectif étant de permettre la rénovation de ces bâtiments en logements, bureaux et activités artisanales (traiteur).

L'examen de ce dossier m'amène à formuler les remarques suivantes :

- Le projet est situé en périmètre de protection rapprochée du forage de Krummrech dont la déclaration d'utilité publique du 5 décembre 2013 interdit essentiellement la réalisation de forages ou d'installations de géothermie de plus de 50 mètres de profondeur,
- Le règlement admet pour la zone UA, paragraphe 1.2 Usages et affectations des sols, constructions et activités soumis à des conditions particulières – les constructions à usage agricole et forestière ainsi que les industries (secondaires ou tertiaires) à conditions de ne pas engendrer de nuisance incompatible avec le caractère de la zone.

Cette rédaction me paraît très large dans la mesure où ce type de bâtiments auraient plutôt vocation à se situer en zone A ou UX.

Frédéric CHARLES

Délégué territoria du Ba ARS Grand Es



